



Le chemin des Demoiselles

Départ : **SAINT-VICTOR-DE-BUTHON**

Durée moyenne : **2:50**

Arrivée : **SAINT-VICTOR-DE-BUTHON**

Longueur : **8,49 km**

Niveau : **Facile**

Dénivelé positif : **96 m**

Note : ★★★★★

Dénivelé négatif : **-96 m**



DESCRIPTION DU CIRCUIT

Une promenade avec de nombreux points de vue sur le paysage bocager percheron : vergers, chemins creux bordés de haies et vaches normandes ou limousines...

Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune.

DÉTAIL DE VOTRE RANDO

SAINT-VICTOR-DE-BUTHON - Dos au parking, suivre la D 5 qui monte à gauche. A la croix du cimetière, bifurquer à droite vers la Houlière. Entre la Houlière et le clos des Demoiselles, prendre le chemin à gauche (fond de fossé). Ne pas suivre la bordure du champ par la partie haute. Traverser le hameau du Clos-des-Demoiselles et poursuivre tout droit par le chemin. A la ferme de la Barre-aux-Popelins, suivre la D 349-7, à droite.

Dans le virage, continuer tout droit par le chemin sur 100m, puis suivre le chemin de gauche (ancienne ligne de chemin de fer de La Loupe à Brou).

Emprunter la D 5 à gauche. Passer devant l'ancienne maison de garde-barrière de la Madeleine, puis partir à droite en direction des Orioux (points de vue sur le bocage).

A la ferme de la Grisonnière (petit verger à droite), s'engager dans le chemin à gauche entre les allées d'arbres, puis continuer par la petite route et, à la station de pompage, traverser la D 143 vers la Pointe-aux-Canards.

A la fourche, suivre le chemin de gauche (vue sur le clocher ajouré de l'église). Après le château d'eau, descendre à gauche entre les deux silos, puis emprunter la D 5 à gauche pour rejoindre le bourg.

BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page randonnees.eurelien.fr/le-balisage

CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page randonnees.eurelien.fr/la-charte